



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

dépenses

Question écrite n° 39975

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à Mme la ministre du logement de lui donner des indications sur le montant des intérêts et pénalités versés par ses services en 2007 pour des retards de paiement. Il souhaite également savoir ce que représentent ces intérêts de retard par rapport à l'ensemble des sommes qui ont été payées par ses services.

Texte de la réponse

Au titre de l'exercice 2007, 5 578,42 EUR, imputés sur le programme 135 « développement et amélioration de l'offre de logement », ont été versés par le ministère chargé du logement au titre des intérêts et pénalités pour retard de paiement. Cette somme est très marginale au regard du total des crédits de paiement consommés en 2007, soit 846,185 MEUR.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39975

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2009, page 458

Réponse publiée le : 18 janvier 2011, page 492